

ARRÊTÉ N° 2024-666

portant modification de la liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys des concours et examens professionnels 2024 établie par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine après recueil des propositions des collectivités adhérentes d'Ille-et-Vilaine

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

VU le code général de la fonction publique, Livre III, Titre II, et notamment les articles L.325-17 à L.325-20,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment l'article 17,

VU l'arrêté n° 2024-19 du 15 janvier 2024 portant liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens 2024 établie par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU les besoins complémentaires liés à l'ouverture des nouvelles opérations concours et examens,

ARRÊTÉ :

Article 1 :

Comme prévu par l'article 2 de l'arrêté n° 2024-19 du 15 janvier 2024 modifié susvisé, la liste des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens relevant de la compétence du Centre de Gestion et des collectivités adhérentes d'Ille et Vilaine, au titre de l'année 2024, est complétée par les personnes dont le nom figure ci-après :

Sandrine COUTELAN
Bertrand DUPUIS
Charlotte FAILLÉ
Thierry GOJJAT
Bertrand SANDRAS
Flore VICAINNE

Article 2 :

Cette liste pourra être mise à jour en tant que de besoin au cours de l'année 2024, par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Article 3 :

Cette liste sera fournie, sur sa demande, au représentant de la collectivité ou de l'établissement adhérent organisant un concours ou un examen professionnel de sa compétence.

Article 4 :

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine

Article 5 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 11 octobre 2024

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20241011-28-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2024

Publication le : 11-10-2024



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chantal PÉTARD-VOISIN'.

Chantal PÉTARD-VOISIN